

DECISION

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement ouvert par voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 351-1 du code général de la fonction publique, organisé par l'Université Paris Saclay, session 2025, dans les corps suivants :

- **ATRF BAP G, emploi-type G5A44 – Opérateur-trice de maintenance**
- **TECH BAP J, emploi-type J4C42 – Technicien-ne en gestion administrative**
- **ATRF BAP J, emploi-type J5X41 - Adjoint-e en gestion administrative**

Le président de l'université Paris-Saclay,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995

Vu l'article 93 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces concours;

Arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2e classe et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces concours

DÉCIDE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement ouvert par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi, organisé par l'Université Paris Saclay, session 2025, dans les corps suivants :

- **ATRF BAP G, emploi-type G5A44 – Opérateur-trice de maintenance**
- **TECH BAP J, emploi-type J4C42 – Technicien-ne en gestion administrative**
- **ATRF BAP J, emploi-type J5X41 - Adjoint-e en gestion administrative**

est composée ainsi qu'il suit :

Madame Claire CRINON, université Paris-Saclay, présidente de la commission ;

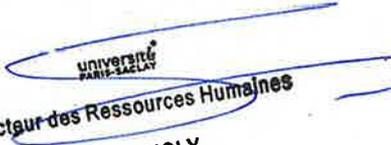
Madame Olivia Privat, université Paris-Saclay, membre de la commission ;

Monsieur Stéphane DROUIN, université Paris-Saclay, membre de la commission ;

Monsieur Axel DUCALCON, université Paris-Saclay, membre de la commission.

Article 2 : Le président de l'université Paris-Saclay est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orsay, le 28 avril 2025


université
PARIS-SACLAY
Directeur des Ressources Humaines
Renaud SIOLY